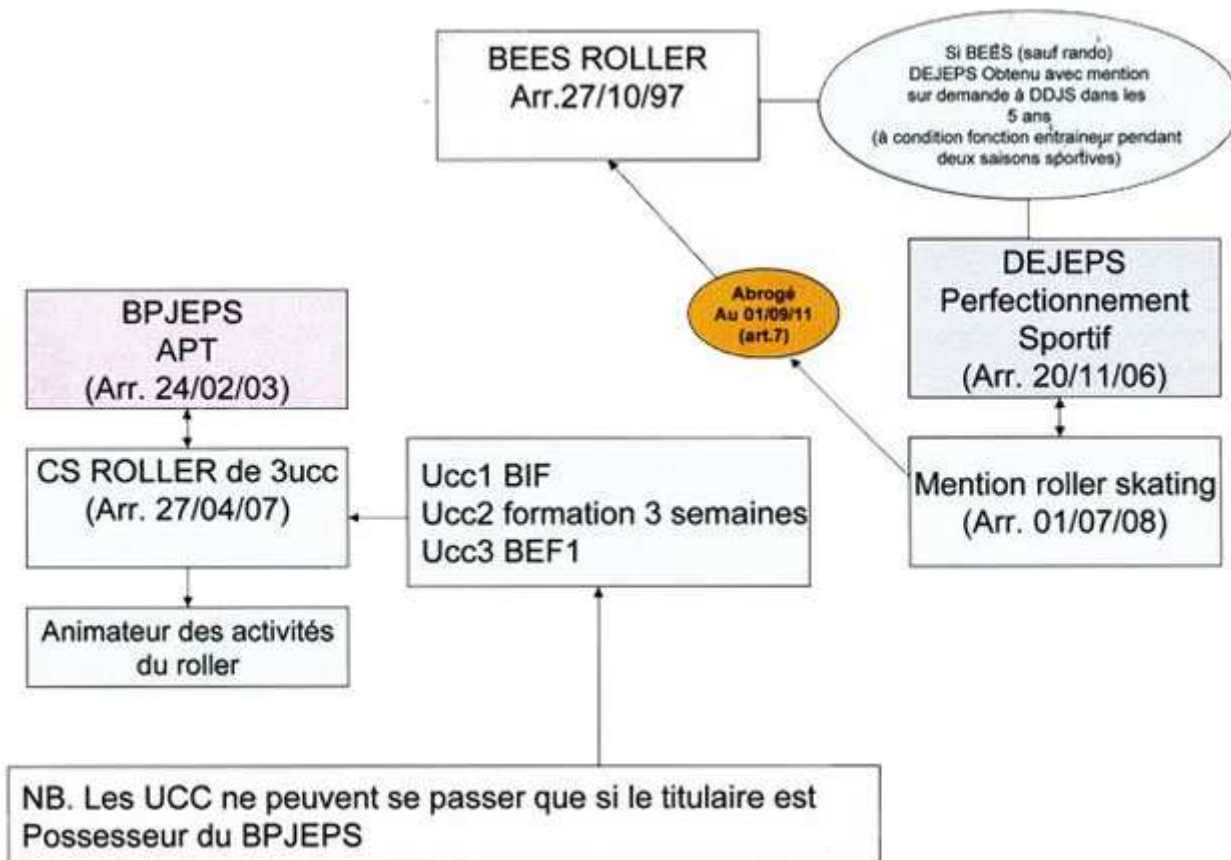


LE POINT COMPLET SUR LES DIPLOMES DE ROLLER-SKATING

On se souvient du Brevet d'Etat Roller qui a récemment subi un sérieux lifting. A l'heure de l'Europe, nous vous proposons de faire un bilan sur les diplômes permettant d'enseigner le roller, bénévolement ou contre rémunération, et leurs réformes...



Les raisons de la rénovation des diplômes.

Tout d'abord, il faut distinguer les diplômes professionnels, permettant d'enseigner contre rémunération, diplômes inscrits au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et les diplômes fédéraux ne permettant pas de prétendre à une quelconque rémunération (sauf s'ils sont inscrits aux RNCP, voire CQP - Certificats de Qualification Professionnelle).

Nous allons parler ici des principaux diplômes liés à la discipline du Roller.



- **Le Brevet d'état d'éducateur sportif BEES premier degré** (niveau IV - voir [les niveaux de diplômes](#), il devient niveau III après deux saisons d'entraînement sauf pour l'option Randonnée, voir DEJEPS)
- **Le Brevet d'état d'éducateur sportif BEES deuxième degré (niveau II)**

Le titulaire du BEES (l'éducateur sportif) enseigne le sport dont il est le spécialiste. Son rôle ne se limite pas à l'enseignement, il peut aussi avoir à animer, initier, entraîner, éduquer, organiser ou promouvoir son activité. Le BEES se passe en candidat libre avec ou sans formation préalable, examen classique ou VAE ([Validation des Acquis de l'Expérience](#))

Les options concernent les sept spécialités du roller :

- Course,
- Randonnée,
- Rink-hockey,
- RILH,
- Artistique,
- Acrobatique

...mais l'éducateur peut enseigner toutes les disciplines en possédant une seule option.

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Ces diplômes seront abrogés le 01/09/2011 (arrêté du 01/07/2008 portant création de la mention Roller Skating du DEJEPS spécialité perfectionnement sportif, mais la fédération et le ministère jeunesse et sports ne propose plus d'examen depuis les dernières sessions de 2008 ; une ultime session est organisée en 2010.

Informations sur la dernière session d'examen du Brevet d'Etat

1.2 Diplômes fédéraux

Le BIF (Brevet d'initiateur fédéral)

C'est le premier niveau des diplômes fédéraux du Roller, obtenu sous forme de « formation/examen » en général sur 4 WE est organisé par les ligues.

Informations sur le BIF

Le BEF

Le Brevet d'Encadrant Fédéral (Randonnée) ou Brevet d'entraîneur Fédéral (Course, Rink, Rilh, Artistique, Skate). C'est le deuxième niveau des diplômes fédéraux du Roller obtenu sous forme de « formation/examen », en général sur plusieurs week-end et organisé par la fédération.

Il existe pour toutes les spécialités et peut comporter deux échelons.

2. Depuis 2009 à la FFRS (Diplômes nationaux, fédéraux et ouverture européenne)



2.1 Diplômes professionnels

Le BEES

Il est suspendu mais une ultime session est organisée en 2010.

Le BPJEPS APT

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (niveau IV) option activité physique pour tous. Créé en 2001, le BP JEPS (niveau IV) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue. Le BPJEPS est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier. **Le BP JEPS est destiné à remplacer le BEES 1er degré et le BEATEP** . (BPJEPS créé par le décret du 31 Août 2001 et spécialité APT créée par arrêté du 24/02/2003).

[Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport](#)

Le diplôme est délivré par :

- la voie des unités capitalisables (UC),
- la VAE,
- un examen composé d'épreuves ponctuelles,

Ces modalités précédentes pouvant être cumulées.

Le BPJEPS est composé de 10 UC, la modalité « épreuves ponctuelles » n'est pas encore mise en œuvre. Ce diplôme est préparé soit par la formation initiale, soit par l'apprentissage, soit par la formation continue.

En formation initiale, la durée minimale en centre de formation est de 600 heures. La formation est payante, mais des prises en charge existent.

Aujourd'hui, il ne peut pas être obtenu par un examen en candidat libre.

Quelques « passerelles » avec les anciens diplômes existent mais ne sont pas toujours concluantes : Aujourd'hui par exemple, le titulaire du BEES 1 Option Randonnée n'a pas de passerelles vis-à-vis du BPJEPS ou du DEJEPS si ce n'est que l'obtention de 3UC du BPJEPS grâce à la réussite au tronc commun de son examen. Le titulaire d'une partie du BEES d'une autre option ne

pouvant pas prétendre à autre chose non plus vis-à-vis du BPJEPS (voir DEJEPS).

Activités physiques pour tous

Le CS Roller



Ce Certificat

de Spécialisation qui complète le BPJEPS APT permet au titulaire de justifier d'une compétence dans le domaine du Roller (le titulaire obtient la compétence « animateur des activités du Roller »).

Il est composé de 3 UCC Unité Capitalisable Complémentaire et n'est accessible qu'aux candidats ayant le BPJEPS.

Détails de la formation

Certificat de spécialisation Roller et/ou unité complémentaire Skateboard associées au BPJEPS APT

Quelques passerelles existent :

- Si vous avez le BIF, vous avez l'UCC1 du CS
- Si vous avez le BEF échelon 1, vous avez l'UCC3 du CS

NB

Pour la spécialisation Skateboard, il n'existe pas de CS, mais seulement une UCC

Le DEJEPS (niveau III)

Perfectionnement sportif mention Roller Skating Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS)

Note d'information sur la commission d'enseignement

Roller-Skating **Nota important**

Dans les cinq ans à compter de la publication de l'arrêté du 01/07/2008, les titulaires du BEES 1, option « Roller-skating », spécialités « Artistique », « Course », « Danse », « Rink hockey », « Acrobatique » ou « Roller in line hockey », obtiennent sur demande auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative le DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention « roller-skating », s'ils justifient d'une activité d'entraîneur dans l'une de ces cinq disciplines, pendant deux saisons sportives.

Cette activité est attestée par le Directeur Technique National du Roller-Skating.

Le DESJEPS (niveau II)

Ce diplôme est amené à remplacer le BEES deuxième degré.

Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS)

Roller-skating

Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu quatre unités, dont deux sont transversales, une est spécifique à la spécialité et une est relative à la mention.

Note importante

Le BEES 2, option « Roller-skating » spécialités « Artistique », « Course », « Danse », « Rink hockey », « Acrobatique » ou « Roller in line » est équivalent au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive », mention « roller-skating ». Les candidats (un BEES 2 par exemple) obtiennent sur demande auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative l'UC 3 « être capable de diriger un système dans la discipline » et l'UC 4 « être capable d'encadrer la discipline sportive en sécurité » du DEJEPS « performance sportive », mention « roller-skating », s'ils justifient d'une expérience d'encadrement de sportifs de haut niveau dans l'une des cinq disciplines mentionnées ci-dessus durant vingt-quatre mois, attestée par le DTN du Roller-skating.

2.2 Diplômes fédéraux



- Le Brevet d'Initiateur Fédéral (BIF) existe toujours
- Le Brevet d'Encadrant Fédéral (BEF) vient d'être rénové

Le nouveau BEF

A noter qu'il n'est rien prévu pour finaliser aujourd'hui un BEF obtenu partiellement sous l'ancienne formule.

Pour être tout à fait complet, il existe

- Une carte fédérale de formateur et examinateur BIF

BIF Formateurs/Examineurs

- Des formations de juges/arbitres organisées par la FFRS

2.3 Diplôme d'autres fédérations

Une nouvelle qualification a été créée par cinq fédérations :

- Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire
- Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne
- Fédération Sportive et Culturelle de France

- Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique.

Il s'agit d'un certificat de qualification professionnelle de l'animateur de loisir sportif: le **CQP ALS** inscrit au RNCP depuis le 01/07/2008. Il a trois mentions dont une mention "**ARPO**" (Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation).

Cette qualification n'est pas délivrée par l'Etat mais elle semble correspondre aux randonnées organisées par nos BEES et BEF Randonnée.

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Certificat de Qualification Professionnelle

Devenir animateur qualifié en randonnée

Le titulaire du CQP ALS réalise des prestations visant l'accessibilité aux pratiquants de loisirs sportif pour tous au travers de :

- La sensibilisation aux activités de loisir sportif
- La découverte des activités de loisir sportif
- L'initiation à des activités de loisir sportif

Le titulaire du CQP ALS est placé sous la responsabilité de son employeur et exerce son activité en toute autonomie.

La base annuelle du temps de travail du titulaire du CQP ALS est de **360 heures maximum** de face à face pédagogique.

Les passerelles

Le titulaire du CQP ALS obtient de droit l'UC2 et l'UC3 du BPJEPS

Bilan

Vous avez pu constater la complexité de cette réglementation où cohabitent assez mal les nouveaux et anciens diplômés.

Les nouveaux diplômés comme le BPJEPS ne semble pas correspondre à nos attentes (Cf rapport moral du Président Belloir lors de la dernière AG de 2009

« ...la disparition du Brevet d'Etat et son remplacement par un Brevet professionnel – trop complexe, trop long et trop coûteux - n'est pas concluante pour notre fédération comme pour les autres d'ailleurs ... Je demande sur ce sujet à la DTN de nous faire des propositions en matière de rénovation de nos formations pour qu'elles soient réellement en adéquation avec la demande des clubs de roller et de skate. Les tergiversations du Ministère sont une chose, elles ne doivent pas pour autant perturber nos efforts dans ce domaine »

C'est pour cela qu'aujourd'hui, la fédération travaille sur la rénovation des diplômés en pariant à fond sur les BEF et en tentant la décentralisation en région afin de se rapprocher des clubs et des intervenants.

L'autre nouveauté du BEF est une ouverture à toutes et tous, l'examen final étant en option, ce qui a pour objectif d'ouvrir la formation au plus grand nombre.

Le nouveau BEF

Des réflexions sur la rémunération des BEF ou sur la mise en place d'un CQP semblent aussi être lancées. (Un BEF ou un BIF titulaire du BAFA Les diplômés non professionnels d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs (BAFA - BAFD), pourrait prétendre à une petite rémunération forfaitaire...)

En conclusion, bien que le BEF n'est pas du niveau BEES ou BPJEPS et encore moins DEJEPS, avec son bon niveau, il correspond bien aux attentes des clubs et des pratiquants, le seul problème étant toujours l'absence de rémunération des intervenants.

Ce nouveau CQP ALS « ARPO » peut aider dans ce sens un BEF à prétendre à une rémunération sans s'attirer cette fois les foudres fondées de quelques professionnels (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS). La durée maximale de 360 heures de face à face pédagogique (on pourrait dire 10h00 maximum par semaine dans la saison...) correspond bien aussi à notre travail d'éducateur que nous faisons en dehors de notre activité professionnelle. Avec ce CQP, les intervenants pourraient alors obtenir le statut d'auto entrepreneur.

Pour être tout à fait complet, aujourd'hui, la FFRS enquête sur le bassin d'emploi, prenez quelques minutes pour répondre à ce

questionnaire, c'est important pour l'avenir de notre discipline.



Lexique



APT : Activité Physique pour Tous

ARPO : Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation

BEES : Brevet d'État d'Educateur Sportif)

BEF :Brevet d'Encadrant Fédéral ou Brevet d'entraîneur Fédéral

BIF : Brevet d'initiateur fédéral

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

CQP ALS : Certificats de Qualification Professionnelle animateur de loisir sportif

DEJEPS : Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

DESJEPS : Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience